

Nous pouvons produire suffisamment d'énergie renouvelable en exploitant les infrastructures existantes, comme les toits et les façades. Il n'est donc pas nécessaire de détruire nos forêts et nos zones naturelles, comme le prévoit la loi. **Votez NON à la loi sur l'électricité le 9 juin, et demandez au Parlement de revoir sa copie!**

Soutenez notre campagne sur le site www.loielectricite-non.ch

- Devenez membre de notre comité
- Envoyez des cartes postales de soutien à vos amis, votre famille et vos collègues.
- Financez une petite annonce
- Financez la distribution de flyers dans votre commune
- Commandez du matériel de campagne pour un NON à la loi sur l'électricité
- Soutenez notre campagne en faisant un don – chaque franc compte !



loielectricite-non.ch

Fondation Franz Weber
3000 Berne 13

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin pour la votation populaire du 9 juin 2024

Réponse

Acceptez-vous la «Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables » ?

NON

Des parcs éoliens dans ma forêt ?

NON

à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024

loielectricite-non.ch



FONDATION
FRANZ
WEBER

NON à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024

Au cours des 100 dernières années, la biodiversité a massivement diminué en Suisse. Un tiers des espèces et la moitié des habitats sont menacés. Une nature saine et intacte est pourtant notre meilleure alliée pour lutter contre le réchauffement climatique.

La nouvelle loi sur l'électricité re-lègue la protection de la nature au second plan, érigeant la production d'énergie en priorité absolue. Concrètement, cela signifie que la loi :

- facilite le défrichement des forêts pour la construction d'éoliennes ;
- permet la création de parcs solaires géants en pleine nature ;
- affaiblit la protection des cours d'eau.

Cette loi permet de sacrifier notre nature sur l'autel du climat : un non-sens absolu, car on ne peut pas vivre sans biodiversité. Le climat et la nature doivent être protégés conjointement, et ne pas être mis en concurrence.

La nouvelle loi facilite le défrichement des forêts pour la construction d'éoliennes.

La loi sur l'électricité facilite la construction d'éoliennes en forêt.

- Pour chaque éolienne installée en forêt, environ un hectare est défriché.
- A cela s'ajoutent les chemins d'accès, d'une largeur de quatre à six mètres.
- Le défrichement, les fondations des éoliennes et les routes forestières altèrent le sol de manière irréversible, jusqu'au sous-sol.
- Les éoliennes présentent un risque de collision important pour l'avifaune – dont les chauves-souris et plusieurs espèces d'oiseaux protégées – et augmentent le stress pour d'autres espèces, comme les mammifères.

La loi permet la construction de parcs solaires et d'éoliens en pleine nature et dans des paysages protégés.

La loi sur l'électricité autorise la construction de parcs éoliens et solaires en pleine nature, notamment dans les Alpes et dans des biotopes d'importance régionale, cantonale et locale.

De graves atteintes à des paysages protégés au niveau fédéral sont également possibles – sans même devoir être compensées.

Une nature et des biotopes intacts sont indispensables à notre survie et sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Les paysages naturels intacts sont par ailleurs essentiels à notre bien-être.

Les centrales hydroélectriques sont même autorisées dans certains biotopes d'importance nationale et dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs.

La loi permet la construction de centrales hydroélectriques même dans des biotopes d'importance nationale et des réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs. Dans la pratique, cela signifie que :

- il est possible de retenir l'eau des rivières ou les détourner pour construire des barrages ;
- certaines vallées et plaines alluviales, ainsi que des zones marécageuses, peuvent être inondées, même si elles sont protégées.

Actuellement, 95 % du potentiel hydraulique est utilisé, et le sacrifice de notre nature ne servirait donc qu'à exploiter les 5 % restants.

Des zones alluviales d'importance nationale risquent de disparaître.

Des parcs solaires dans mes montagnes ?

NON à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024

loielectricite-non.ch



FOUNDATION
FRANZ
WEBER

Des parcs éoliens dans ma nature ?

NON à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024

loielectricite-non.ch



FOUNDATION
FRANZ
WEBER